



Infirmiers de rue - ASBL
Straatverplegers - VZW

Contrat de Guidance médico-social Projet Housing First – IDR

Entre:

Nom :

Prénom :

N.N :

Adresse :

Et:

L'ASBL « Infirmiers de Rue », dont le siège est établi à 1000 Bruxelles, rue de la Caserne n°80, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0876.908.803, et représentée par Madame Emilie Meessen, administrateur et coordinatrice.

Email : info@idr-sv.org

Préambule :

Le Housing First vise au relogement de personnes ou de familles sans logement, en situation d'urgence sociale et/ou présentant des difficultés multiples, rendant de par la même l'accès au logement particulièrement complexe. Ce projet se base sur le postulat que le logement est un droit fondamental pour tous et que de cette façon, il constitue un point d'ancrage à résoudre certaines problématiques. Il met en place une prise en charge, un accompagnement multi-disciplinaire en réseau.

Il est convenu ce qui suit:

- IDR et son équipe d'accompagnateur médico-sociaux vous est disponible, avant votre arrivée dans le logement et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire.
- Chaque accompagnateur est attentif à votre bien être au quotidien. Sa mission est notamment de vous aider dans vos démarches pour accéder à l'aide sociale et/ou aux soins dont vous avez besoin, par exemple auprès d'institutions telles que le CPAS, une maison médicale, un service de santé mentale, ou tout autre service adéquat en rapport à votre situation. Pour répondre à cet objectif, l'accompagnateur psycho-social peut être amené à vous accompagner dans vos démarches auprès de l'un ou l'autre de ces services.
- Vous acceptez que l'équipe d'accompagnateur vous rencontre régulièrement pour faire le point sur votre situation et vos besoins, et pour chercher avec vous des solutions à vos difficultés. C'est vous et votre accompagnateur psycho-social qui détermineront et évalueront les modalités de cet accompagnement, sachant que ce dernier est obligatoire.

Fait en 2 exemplaires à Bruxelles, le
(date d'entrée dans le programme)

Signature du locataire

Pour l'ASBL « Infirmiers de Rue »

Infirmiers de rue asbl - Straatverplegers vzw

Rue de la Caserne - Kazernestraat 80/4 - 1000 Bruxelles

T: 02/265.33.00 - 0477/483.150 F: 02/502.67.04 - info@idr-sv.org

IBAN : BE91 0014 6955 7676 BIC : GEBABEBB Attestation fiscale pour tout don de minimum 40€

Inscrivez votre e-mail en communication si vous souhaitez recevoir votre attestation fiscale par voie électronique

www.infirmiersderue.org - www.straatverplegers.org